



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr.
GENERALE

A/46/266
E/1991/106
25 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 84 de la liste
préliminaire*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1991
Point 16 de l'ordre du jour
provisoire**

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/236 du 22 décembre 1989 et 45/185 du 21 décembre 1990, le présent rapport contient des renseignements sur l'application du plan d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il examine les activités entreprises au niveau national et par les organismes des Nations Unies et expose les arrangements organisationnels et financiers qui ont été pris.

* A/46/50.

** E/1991/100.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. CADRE INTERNATIONAL D'ACTION POUR LA DECENNIE	3 - 17	3
A. Généralités	3	3
B. Mesures de politique générale prises par les pays	4	4
C. Comités nationaux et centres de coordination	5 - 8	4
D. Principales réunions et manifestations organisées dans le cadre de la Décennie	9 - 16	5
E. Le Comité scientifique et technique	17	8
III. ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	18 - 73	11
IV. ARRANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS	74 - 79	22
V. CONCLUSIONS	80 - 84	23
<u>Annexe.</u> Liste d'adresses de comités nationaux et/ou centres de liaison		25

I. INTRODUCTION

1. En faisant des années 90 la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles dans sa résolution 44/236 en date du 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session une question intitulée "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles" et prié le Secrétaire général de lui présenter tous les deux ans, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les activités de la Décennie. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/185 en date du 21 décembre 1990, a pris acte du rapport d'activité présenté par le Secrétaire général (A/45/621), et a prié ce dernier de lui présenter un rapport sur l'exécution des programmes et activités de la Décennie.

2. Pour mémoire, les recommandations de l'Assemblée générale relatives à l'application de la Décennie sont contenues dans le Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles figurant en annexe à la résolution 44/236, qui précise également les arrangements organisationnels pris pour la Décennie. Le présent rapport contient les renseignements disponibles au 23 mai 1991 sur l'exécution des programmes et activités de la Décennie et sur les arrangements organisationnels et financiers. Un additif à publier dans le courant de l'année contiendra des renseignements actualisés, ainsi que le rapport annuel du Comité scientifique et technique qui a été également demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/236.

II. CADRE INTERNATIONAL D'ACTION POUR LA DECENNIE

A. Généralités

3. Dans l'annexe à sa résolution 44/236, l'Assemblée générale a créé le Cadre international d'action pour la Décennie qui contient des orientations concernant les mesures de politique générale à prendre au niveau national et les mesures à prendre par le système des Nations Unies, et prévoit des arrangements organisationnels et financiers, notamment la création d'un conseil spécial de haut niveau, d'un comité scientifique et technique et d'un secrétariat. Les pages qui suivent contiennent des renseignements sur l'application de cette décision. On observera qu'au cours de cette phase initiale de la Décennie, l'engagement de principe que représente la proclamation de la Décennie à partir du 1er janvier 1990 par les Etats Membres de l'Organisation a été étayé par la création progressive de comités nationaux et de centres nationaux de coordination pour la Décennie, ce qui a exigé des décisions d'ordre politique et, dans certains cas, des mesures législatives. Ce processus graduel montre que la tendance nouvelle qui privilégie les mesures à prendre avant les catastrophes, à l'opposé du courant toujours prédominant de la réaction a posteriori, commence à gagner du terrain.

B. Mesures de politique générale prises par les pays

4. Conformément aux recommandations du Groupe spécial international d'experts (A/44/322/Add.1-E/1989/114/Add.1) qui ont conduit au lancement de la Décennie, les politiques et activités conçues pour réduire la vulnérabilité des systèmes socio-économiques aux grandes calamités doivent être axées sur les pays vulnérables eux-mêmes et faire partie intégrante du processus de développement national. Dans cette phase initiale de la Décennie, les mesures prises par un nombre croissant de pays visent à mettre au point des programmes nationaux d'atténuation des effets des catastrophes qui comportent des aspects économiques, la surveillance des grandes calamités naturelles, l'élaboration de mesures tant structurelles que non structurelles, l'instauration ou le perfectionnement de systèmes d'alerte rapide et la mise au point de mesures de préparation. Cet ensemble d'initiatives devrait déboucher sur des politiques nationales cohérentes destinées à atténuer l'impact des catastrophes. Comme l'Assemblée générale l'a recommandé, les comités nationaux pour la Décennie jouent un rôle essentiel à cet égard.

C. Comités nationaux et centres de coordination

5. Des comités nationaux sont en voie de constitution, en coopération avec les comités scientifiques et techniques compétents et d'autres secteurs intéressés. A ce jour, il existe près de 90 comités nationaux ou centres de coordination, qui agissent chacun dans le cadre de son mandat et de ses attributions propres; dans de nombreux cas, les mécanismes de gestion des opérations en cas de catastrophe ont été restructurés pour tenir compte de l'objectif nouvellement reconnu de la prévention et de la planification préalable des catastrophes. On trouvera à l'annexe I la liste des comités nationaux pour la Décennie.

6. Le nombre croissant de comités nationaux pour la Décennie traduit la reconnaissance du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'exécution des activités nationales et du rôle qu'ils sont appelés à jouer également sur les plans régional et interrégional. Concrètement, les comités nationaux aident à identifier les priorités nationales, élaborer et exécuter des plans de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes et mettre au point et accompagner des projets, et ils fournissent des renseignements et des avis aux gouvernements intéressés, ainsi qu'au secteur public dans son ensemble. Bien entendu, la composition des comités nationaux varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, tels que le niveau de développement du pays, les services d'experts disponibles, la fréquence et la nature des catastrophes naturelles susceptibles de toucher le pays et la prise de conscience des avantages que comporte l'atténuation des effets des catastrophes.

7. Un des principes de base de la Décennie est que les politiques d'atténuation des effets des catastrophes doivent être exécutées efficacement avec le concours des comités nationaux dans le cadre des plans nationaux de développement. On estime ainsi qu'une catastrophe naturelle d'une certaine ampleur peut avoir dans certains cas des conséquences matérielles et économiques de nature à annuler les résultats de cinq années de durs efforts

en matière de développement. Travailler à réduire ces conséquences, c'est permettre du même coup aux mesures visant à atténuer les effets des catastrophes de contribuer au processus de développement. Inversement, la planification du développement doit tenir compte de la vulnérabilité aux catastrophes.

8. C'est dans cet esprit et afin de préparer le travail du Comité scientifique et technique que le secrétariat de la Décennie a écrit aux comités nationaux pour leur demander d'identifier les problèmes et les lacunes existants sur le plan national. Il ressort des réponses reçues à ce jour que rares sont les comités nationaux capables dans l'état actuel de fonctionner efficacement et qu'un grand nombre d'entre eux auront de toute évidence besoin de conseils et d'appui. Les gouvernements ont manifestement besoin d'être renseignés de toute urgence sur les objectifs et le rôle des comités nationaux, sur ce que devrait être leur composition optimale et sur la contribution qu'ils peuvent apporter au développement national. Ces vues ont été reconnues notamment par le Comité scientifique et technique, qui a fait des recommandations en ce sens. Les orientations contenues dans l'appendice aux propositions du Secrétaire général en vue du lancement de la Décennie (voir A/44/322-E/1989/114) seront mises à jour et diffusées par l'intermédiaire du Bulletin de la Décennie, à travers les contacts avec les comités nationaux et à l'occasion de leurs réunions régionales. Ce faisant, on veillera à tirer parti également de l'aide des coordonnateurs résidents des Nations Unies sur le plan national, ainsi que des équipes nationales pour les secours d'urgence créées à la suite du programme de formation lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe dont il sera question plus loin dans le présent rapport. Une autre question qui se pose et qu'il faudra régler est celle des ressources requises pour appuyer l'exécution des politiques d'atténuation des effets des catastrophes.

D. Principales réunions et manifestations organisées dans le cadre de la Décennie

9. C'est un fait encourageant que, depuis le début de la Décennie, un nombre croissant de réunions internationales, régionales et nationales examinent les multiples aspects de l'atténuation des effets des catastrophes dans le cadre de la Décennie. Un calendrier des principales manifestations liées à la Décennie, qui fait également l'objet d'une mise à jour et d'une diffusion régulières, sera mis à disposition. Les paragraphes ci-après contiennent des renseignements plus détaillés sur quelques-unes des réunions les plus significatives. Les thèmes qu'elles ont abordés montrent qu'on se préoccupe toujours davantage d'accroître la perception des avantages que peut offrir l'atténuation des effets des catastrophes.

Conférence internationale sur la Décennie (27 septembre-3 octobre 1990, Japon)

10. Tenue à Yokohama et à Kagoshima et organisée par le Gouvernement japonais, la ville de Yokohama, la préfecture de Kagoshima et le Centre des Nations Unies pour le développement régional, cette importante conférence

devait permettre un échange de vues et d'expériences sur la coopération internationale et sur la planification du développement régional dans la perspective de la prévention des catastrophes naturelles. Quelque 1 300 administrateurs et savants de 43 pays et de 10 organisations internationales y ont participé. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Directeur du secrétariat de la Décennie ont pris part à la Conférence. Les actes de celle-ci ont été portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

Séminaire sur la prévision et la perception des risques naturels
(23-26 septembre 1990, Italie)

11. Soixante-dix experts de 21 pays, de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à cette réunion tripartite organisée par le Conseil national italien de la recherche, la US National Science Foundation et le secrétariat de la Décennie. Il s'agissait d'analyser le lien existant entre la prévision scientifique et la perception effective par la société de la menace que font peser les phénomènes naturels dangereux. On constate un décalage préoccupant entre l'évaluation et la prévision des risques faites par le monde scientifique et la manière dont ceux-ci sont perçus à l'extérieur, notamment au sein de la population exposée, dans les médias et dans les milieux dirigeants. Des recommandations ont été faites concernant le suivi à assurer pendant la Décennie.

Colloque régional organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (11-15 février 1991, Thaïlande)

12. Ce colloque régional a été organisé à Bangkok par la CESAP, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur et grâce à un appui financier généreux du Japon, pour marquer le lancement de la Décennie dans la région de la CESAP et identifier les priorités régionales pour sa mise en oeuvre. Il a réuni des participants des 22 pays membres ou membres associés de la CESAP, ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies, dont le Directeur du secrétariat de la Décennie, et des représentants d'autres organisations. Le Colloque a abordé tous les aspects de la prévention des catastrophes naturelles et a élaboré un plan d'action assorti de nombreuses recommandations. C'est ainsi qu'a été proposée la création au niveau gouvernemental d'un comité de politique générale chargé de superviser les activités de la Décennie et qu'a été affirmée la nécessité de convoquer des réunions régionales des représentants des comités nationaux pour préparer une conférence mondiale à organiser vers le milieu de la Décennie.

Réunion du Groupe de réflexion de la Décennie pour préparer la première session du Comité scientifique et technique (12-15 novembre 1990, Italie)

13. Cette réunion a été convoquée par le secrétariat de la Décennie, sur l'invitation et avec l'appui du Ministre italien de la défense civile et avec le soutien financier du PNUD, pour identifier les tâches qui pourraient être

utilement accomplies lors de la première session du nouveau Comité scientifique et technique, dont la composition avait été annoncée par le Secrétaire général le 6 novembre 1990. Parmi les participants, on comptait certains membres du nouveau Comité et quelques membres de l'organe précédent, le Groupe spécial international d'experts, ainsi que d'autres experts du secteur public, des milieux universitaires et du secteur privé, de même que du système des Nations Unies. La réunion a été extrêmement fructueuse et de nombreuses propositions ont été avancées concernant les objectifs intermédiaires devant guider les activités d'exécution à mener dans le cadre du programme proposé pour la Décennie; le Groupe de réflexion a également identifié certains critères pour l'approbation des projets, ainsi qu'un grand nombre des principaux agents de la Décennie. Cette réunion a constitué la première étape dans la préparation de la réunion inaugurale du Comité scientifique et technique.

Groupe de travail interinstitutions sur la Décennie (18-20 décembre 1990, Genève)

14. Ce groupe de travail, convoqué par le secrétariat de la Décennie à la suite de la réunion susmentionnée, a réuni 19 experts représentant 14 organes de l'ONU et organismes des Nations Unies. Les séances étaient présidées par le Directeur du secrétariat de la Décennie et l'adjoint du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. L'objectif principal de cette réunion était de regrouper et de développer les recommandations du Groupe de réflexion en vue de faciliter l'établissement de la documentation à l'intention du Comité scientifique et technique et la présentation, pour examen, de propositions de projets appropriés. Les participants ont confirmé l'engagement du système des Nations Unies en ce qui concerne la mise en oeuvre efficace de la Décennie.

Table ronde régionale concernant les mesures à prendre en vue d'atténuer les effets des catastrophes (29 avril-3 mai 1991, Manille)

15. Cette table ronde a été organisée conjointement à Manille/Puerto Azul par le Forum sur la politique du développement de la Fondation allemande pour le développement international et le Conseil philippin de coordination des activités en cas de catastrophe, en consultation avec le Centre de planification préalable des catastrophes naturelles de l'Institut asiatique de technologie. Cette réunion a également bénéficié du soutien du Gouvernement allemand. Les participants ont lancé un dialogue concernant la mise en place d'un cadre gouvernemental adéquat pour la prévention des catastrophes naturelles qui permettrait aux divers pays d'Asie d'harmoniser les objectifs de la Décennie avec leurs besoins et leurs ressources. Les participants ont également examiné les possibilités de coopération internationale dans ce domaine et la mise en place de réseaux régionaux. Des représentants de rang élevé d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de la Chine, de l'Inde, du Népal, des Philippines, de Sri Lanka et du Viet Nam, y compris des membres du Comité scientifique et technique, ont participé à cette table ronde. Le Directeur du secrétariat de la Décennie et des représentants du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement ainsi qu'un représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe étaient également présents.

Conférence internationale sur les communications en cas de catastrophe
[20-22 mai 1991, Tampere (Finlande)]

16. Cette conférence, accueillie par le Gouvernement finlandais et la ville de Tampere, a été convoquée par l'Institut international des communications, en association avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La réunion a bénéficié d'un appui important du Groupe finlandais Aamulehti et du Annenberg Washington Program in Communications Policy Studies (Programme Annenberg Washington d'études sur les communications) de l'Université Northwestern. Les participants ont adopté la Déclaration de Tampere sur les communications dans les situations de catastrophe, dans laquelle ils ont rappelé la nécessité de renforcer d'urgence la coopération internationale dans les communications ainsi que les capacités nationales en vue de réduire les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et la perte des moyens de subsistance ainsi que les dommages causés par les catastrophes à l'environnement. A cette fin, il est demandé, dans la Déclaration, d'élaborer une convention sur les communications dans les situations de catastrophe qui devrait être envisagée dans le cadre d'un accord global sur la gestion de catastrophes. La Conférence réunissait des experts dans les domaines des communications et de la gestion de catastrophes représentant les secteurs public et privé, ainsi que le système des Nations Unies. Elle était présidée conjointement par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Secrétaire général de l'UIT et le Secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et a fait l'objet d'une large diffusion de la part des médias.

E. Le Comité scientifique et technique

Première session du Comité scientifique et technique de la Décennie
(4-8 mars 1991, Allemagne)

17. La première session du Comité s'est tenue à Königswinter, près de Bonn, du 4 au 8 mars 1991, sur l'invitation du Comité allemand pour la Décennie et avec l'appui financier du Gouvernement allemand. La réunion était présidée par M. James P. Bruce (Canada); 22 des 25 membres du Comité étaient présents. Quatorze représentants des organismes des Nations Unies et des représentants d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, telles que le Conseil international des unions scientifiques, la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, l'Union des associations techniques internationales et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont également participé à la réunion. Les participants sont parvenus à un accord sur les objectifs spécifiques de la Décennie, sur la portée et le cadre du programme à exécuter, sur les moyens de renforcer les comités nationaux et d'autres participants, sur une stratégie d'information et sur huit "méga"-projets internationaux de démonstration qui inaugureront les activités techniques de la Décennie. Ils ont également attaché une grande importance à l'intégration de la gestion des catastrophes naturelles dans les

plans nationaux de développement d'une manière cohérente en ce qui concerne les questions d'environnement. La deuxième session du Comité est prévue pour septembre, et son rapport annuel sera publié en tant qu'additif au rapport du Secrétaire général pour la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu des principales recommandations que le Comité a faites à sa première session concernant les objectifs, la mise au point d'un programme-cadre et l'élaboration des projets ainsi que l'information.

a) Objectifs

Le Cadre international d'action figurant en annexe à la résolution 44/236 prévoit que l'objectif de la Décennie est de réduire les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les perturbations sociales et économiques que causent les catastrophes naturelles et, à cette fin, il identifie cinq objectifs spécifiques qui, globalement, constituent un cadre directif. De nombreuses études effectuées à la suite de catastrophes ont démontré de façon convaincante que certaines mesures d'atténuation avaient sensiblement réduit les pertes lorsqu'une catastrophe naturelle se produisait. Par exemple, l'application de politiques rationnelles d'utilisation des sols et de techniques de construction qui permettent aux structures de résister à de fortes contraintes importantes a, de toute évidence, permis de sauver des vies humaines et de réduire les dommages. Ainsi, une façon d'apprécier les progrès réalisés au cours de la Décennie consiste à évaluer la mise en oeuvre des mesures qui ont effectivement permis de réduire les pertes. De même, la fixation des objectifs servira de critère pour évaluer les progrès non seulement à l'issue de la Décennie, mais également au cours de sa mise en oeuvre.

Lors de la définition des objectifs de la Décennie, le Comité scientifique et technique a convenu que, d'ici à l'an 2000, tous les pays, certains par le biais d'arrangements régionaux, devraient avoir incorporé dans leurs plans axés sur un développement durable :

- i) Des évaluations nationales des risques que présentent pour la population divers types de catastrophes (par exemple inondations, sécheresse, séismes, cyclones tropicaux, éruptions volcaniques, glissements de terrain, etc.);
- ii) Des plans nationaux ou locaux de prévention et de planification préalable;
- iii) Des moyens d'accès aux systèmes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux d'alerte avancée.

Il a également décidé des procédures à appliquer pour évaluer les progrès accomplis vers ces objectifs.

Le Comité a en outre estimé que, pour atteindre ces objectifs, il faudrait chaque année des contributions de l'ordre de 8 millions de dollars des Etats-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, dont 2 millions de dollars seraient consacrés aux travaux du Conseil spécial de haut niveau, du Comité scientifique et technique et du secrétariat, et 6 millions de dollars seraient des capitaux de lancement pour des projets entrepris à l'échelon local. Le montant total des dépenses engagées pendant la Décennie serait bien supérieur. Néanmoins, on a estimé que la réalisation des objectifs prévus permettrait virtuellement de réduire de plus de 50 % les pertes en vies humaines et de 10 à 40 %, selon la nature du risque, les pertes financières dues aux dégâts. On sait que la Banque mondiale estime à 250 000 les pertes de vies humaines et à 4 milliards de dollars les pertes matérielles dues chaque année aux catastrophes naturelles.

b) Programme du cadre international d'action

Examinant le programme du Cadre international d'action, le Comité scientifique et technique a décidé d'adopter un modèle d'activité adapté à tous les types de catastrophes, plutôt qu'un modèle fondé sur les différents types de catastrophes. Il a ainsi retenu sept grandes catégories de projets techniques :

- i) Inventaire des zones à risque et évaluation du danger;
- ii) Vulnérabilité et évaluation du risque, analyse coûts-avantages;
- iii) Sensibilisation des responsables;
- iv) Surveillance, prévision et alerte;
- v) Mesures préventives à long terme, structurelles et non structurelles;
- vi) Mesures préventives à court terme, préparation au risque;
- vii) Moyens d'intervention rapide.

Ces sept catégories seraient complétées par trois grandes activités :

- i) Education, formation et information;
- ii) Transfert de technologie;
- iii) Recherches sur les techniques à mettre en oeuvre et les politiques à suivre;

c) Elaboration des projets

De l'avis du Comité scientifique et technique, l'élaboration des projets comprend trois phases distinctes : l'élaboration de critères d'approbation des projets, l'identification des projets et le choix de projets essentiels à

mettre en oeuvre d'urgence. Le Comité a choisi un certain nombre de projets de démonstration entrant dans cette dernière catégorie, dont la liste sera bientôt publiée. Des dispositions sont prises pour établir des plans détaillés en vue l'exécution de ces projets, indiquant leur coût, leur durée et les avantages attendus. Les donateurs, y compris les gouvernements concernés, seront ensuite invités à fournir les ressources et l'appui technique nécessaires pour les exécuter, à l'échelon bilatéral ou multilatéral ou par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie.

d) Information

Dans sa résolution 44/236, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en étroite association avec les organismes compétents des Nations Unies et en particulier par l'intermédiaire du Département de l'information du Secrétariat, d'aider à formuler et appliquer, durant la Décennie, des programmes d'information visant à sensibiliser davantage le public à la prévention des catastrophes.

Le Comité scientifique et technique a examiné cette question en fonction de plusieurs propositions déjà présentées par la réunion de réflexion tenue à Rome et par le Groupe de travail interinstitutions sur la Décennie. En particulier, le Comité a adopté les grandes lignes d'une stratégie d'information pour la Décennie et a recensé les catégories de public visées, les méthodes et les modalités de l'échange et de la diffusion de l'information, ainsi que les mesures d'appui.

La publication du premier numéro du Bulletin de la Décennie ("Stop disasters"), en coopération avec l'Osservatorio Vesuviano (Italie), a été très bien reçue. Le Bulletin contribue à l'échange d'informations entre les comités nationaux et les encourage en même temps à participer aux activités de la Décennie.

En vue de la célébration, en 1991, de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Comité scientifique et technique a proposé le thème "Prévention des catastrophes, développement et environnement" et a prié le secrétariat de mettre au point un slogan approprié. Il est prévu d'encourager les activités menées à l'échelon national et tout doit être fait pour informer les comités nationaux des manifestations organisées dans d'autres pays. On a fait observer que le Bulletin de la Décennie était un bon moyen de diffuser ces renseignements.

Le Comité a également noté qu'un emblème spécial de la Décennie était en préparation et a suggéré qu'il pourrait figurer sur des timbres-poste que les Etats Membres pourraient émettre pour célébrer la proclamation de la Décennie.

III. ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

18. Dans sa résolution 44/236, l'Assemblée générale a demandé aux organes et organismes des Nations Unies, et en particulier au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, d'aider les pays à prévenir et atténuer les effets des catastrophes. La plupart des organismes

des Nations Unies ont lancé des activités liées à la prévention des catastrophes naturelles ou à l'atténuation de leurs effets; elles sont présentées ci-après sur la base de l'information reçue.

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

19. Le Bureau est le seul organe spécialisé des Nations Unies qui s'occupe exclusivement des catastrophes; il fait office, au sein du système, de centre de coordination pour la gestion des opérations en cas de catastrophe. S'agissant des catastrophes naturelles, sa tâche s'applique à l'ensemble du cycle des opérations : premières alertes, impact de la catastrophe, gestion des secours, prise en compte des aspects préventifs dans la reconstruction et le relèvement et, enfin, travaux à plus long terme d'atténuation des effets des catastrophes, qui prennent leur place dans le processus de développement. Ainsi, il est évident que, dans leur majorité, les activités du Bureau, pendant la période traitée par le rapport, ont concouru directement aux objectifs de la Décennie.

20. Le Bureau du Coordonnateur continue à faire bénéficier de ses connaissances spécialisées le secrétariat de la Décennie et d'autres entités intéressées, appartenant ou non à l'ONU, et il a participé au choix et à l'évaluation des projets qui pourraient être inclus dans le programme de la Décennie. En fait, le Bureau a élaboré plusieurs démarches novatrices qui ont une portée qualitative en ce qui concerne l'application des concepts de la Décennie et ne se bornent pas à une simple progression en volume. Au début de la Décennie, en particulier, il est apparu impératif de mettre en route divers projets incluant autant d'objectifs précis de la Décennie que possible et facilitant ainsi la mise en place de stratégies nationales concertées pour l'exécution des activités de la Décennie.

21. Pour sa part, le Service de la coordination des secours a continué à évaluer la réponse nationale et internationale aux catastrophes et les activités de coordination, afin d'établir des indicateurs en ce qui concerne les lacunes qui persistent dans ces domaines et de mettre en oeuvre des mesures adéquates pour y remédier, soit en améliorant le cadre institutionnel et juridique de la réaction aux situations d'urgence, soit en améliorant les instruments techniques, notamment les systèmes de communication ou de gestion de l'information, pour rendre plus efficace encore l'action entreprise. Une initiative majeure a été prise en ce qui concerne les opérations de recherche et de sauvetage, un atelier international ayant été organisé dans ce domaine avec la coopération du Gouvernement autrichien. Le Bureau du Coordonnateur a également continué à appliquer les recommandations de la Conférence internationale sur les communications en cas de catastrophe, convoquée en mars 1990 dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, avec le concours du Gouvernement allemand.

22. Par ailleurs, le Service de l'atténuation des effets des catastrophes a accentué sa coopération avec tous ses partenaires, notamment avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les comités nationaux de la Décennie, les gouvernements, les institutions régionales, les milieux

scientifiques et techniques et bien entendu les organismes créés pour la Décennie, notamment son secrétariat. Le Bureau du Coordonnateur a aidé les pays à risque, notamment par des projets tendant à mieux les préparer aux catastrophes, des activités de formation, la formulation de plans de prévention, des études de faisabilité sur les moyens nationaux et régionaux de gestion des opérations en cas de catastrophe, et des séminaires et ateliers sur l'atténuation à long terme des effets des catastrophes.

23. Depuis le début de la Décennie, ces activités d'atténuation des effets des catastrophes ont commencé, ou sont en cours d'exécution, au Chili, en Chine, en Colombie, en Equateur, en Egypte, à la Grenade, en Indonésie, en Iran, au Népal, aux Philippines, en Somalie, en Thaïlande et en Union soviétique. A l'échelon régional, le Bureau du Coordonnateur a mis en oeuvre des projets d'atténuation des effets des catastrophes aux Caraïbes, dans la région méditerranéenne et dans celle du Pacifique Sud. Le Projet interorganismes pan-Caraïbes de prévention des catastrophes et de planification préalable fonctionne avec succès depuis 10 ans; avec l'active participation du Bureau du Coordonnateur, il met en pratique l'expérience acquise pour s'engager dans une nouvelle phase de coopération régionale en matière de gestion des opérations en cas de catastrophe. Dans la région méditerranéenne, le projet de coopération à la réduction des risques sismiques intéresse tous les pays méditerranéens où le risque sismique est notable; ces pays coordonnent leurs efforts afin d'appliquer les connaissances scientifiques et les techniques existantes à l'analyse du risque et de la vulnérabilité sismiques, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à leur réduction concrète. A Fidji, le Bureau du Coordonnateur a ouvert un bureau pour son projet Pacifique Sud, mené en coopération avec le PNUD, à la demande des gouvernements des pays de la région, dans le but de choisir et d'appuyer des activités de prévention et d'atténuation des risques de catastrophe, conformément aux objectifs de la Décennie.

24. Des discussions menées à divers niveaux au début de la Décennie ont montré qu'il fallait évaluer et harmoniser la terminologie utilisée pour faciliter les communications entre les diverses disciplines et les divers services pour tout ce qui touche les catastrophes. A cette fin, le Bureau du Coordonnateur envisage d'établir un glossaire normalisé, largement accepté, en coopérant avec toutes les institutions nationales et organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales qui ont déjà entrepris des travaux terminologiques partiels.

25. On continue à prêter spécialement attention à deux actions importantes qui ont pour objet d'améliorer dans le monde entier les possibilités de gestion des opérations en cas de catastrophe : c'est d'abord le Programme de formation à la gestion des catastrophes mené conjointement par le PNUD et par le Bureau du Coordonnateur. Son but est d'améliorer la compétence professionnelle des responsables de la gestion des catastrophes à l'échelon national et dans le système des Nations Unies, par un effort de sensibilisation, la création d'équipes d'intervention et la diffusion de connaissances, de façon à intégrer la prévention des catastrophes au processus de développement national. Les responsables peuvent ainsi prendre conscience

de l'urgence de la question de la réduction des effets des catastrophes, ils peuvent recenser les lacunes et les besoins de leur pays dans ce domaine, et ils sont encouragés à définir des programmes et des projets nationaux en vue d'une coopération technique internationale.

26. Quant à la gestion de l'information concernant les catastrophes, le Bureau du Coordonnateur a mis au point un projet qui s'appuie sur l'actuel Réseau international d'information des Nations Unies sur les situations d'urgence, et il se propose de mettre en place un réseau électronique interactif pour la gestion des secours d'urgence et pour l'atténuation des effets des catastrophes. Le système s'appuiera sur des techniques de pointe et assurera des communications rapides et fiables avec les milieux qui s'occupent de la gestion des catastrophes; il fera connaître l'information disponible à tous les niveaux sur les catastrophes, offrira un accès aux sources d'information pertinentes et élaborera et tiendra à jour un petit nombre de bases de données essentielles, comportant des statistiques et des données historiques sur les catastrophes. Le projet aidera les pays à risque à mettre au point leur propre système de gestion des données relatives aux catastrophes, qui pourront ainsi être intégrées au futur réseau mondial.

Commission économique pour l'Europe

27. La Commission économique pour l'Europe entreprend un certain nombre d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie, en particulier dans le domaine de la sismologie, des incendies de forêt, de la pollution et des dégâts causés par les tempêtes, surtout dans les régions forestières. Des projets sont mis au point dans chacun de ces domaines et seront exécutés dans le cadre de la Décennie.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

28. La région de l'Asie et du Pacifique a une population d'environ 3 milliards de personnes, qui augmente chaque année de 45 millions; un grand nombre des pays en développement qui sont membres de la Commission se situent dans les régions du monde où les tremblements de terre, les tempêtes, les raz-de-marée, les inondations et la sécheresse sont fréquents. Selon certaines estimations, 85 % des près de 4 millions de morts provoquées, entre 1900 et 1990, dans le monde entier par des catastrophes naturelles se sont produites en Asie et dans le Pacifique du Sud-Ouest. Pendant la même période, les tempêtes et les inondations ont causé près de 50 % de la totalité des dommages mondiaux, qui se chiffrent à près de 100 milliards de dollars.

29. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et l'étendue et la gravité des dégâts qu'elles causent semblent augmenter avec le temps. Des événements naturels catastrophiques ont frappé à nouveau la région en 1988, en 1989 et en 1990, alors que les conséquences sur l'économie des pays de la région des événements météorologiques survenus en 1987 n'avaient pas encore été pleinement surmontées. Les cyclones, les inondations et la sécheresse ont affecté la production agricole de presque tous les pays en développement de la région de la CESAP et leurs effets les plus récents, en 1991, ont été particulièrement catastrophiques.

30. Les catastrophes naturelles privent les pays en développement de ressources qu'ils pourraient consacrer à leur développement économique et social, et les catastrophes naturelles peuvent donc être considérées comme une entrave au développement.

31. La CESAP s'occupe surtout des effets des catastrophes de nature hydrologique, de la réduction de l'incidence de la sécheresse, de l'atténuation des effets des catastrophes géologiques ainsi que de la surveillance et des moyens d'alerte. Elle a établi une étude sur les problèmes causés par les catastrophes naturelles dans certains des pays les moins avancés et dans les pays en développement insulaires. Un projet sur la prévention des dommages causés par les inondations en milieu urbain a été mené à son terme, et un manuel sur la prévention des inondations est en cours de publication. D'autres projets tendant à atténuer les dégâts des eaux sont en cours de mise en route, notamment une évaluation des mesures de prévention prises dans la région; des colloques sur des questions précises sont également organisés.

32. Pour améliorer la surveillance des cultures par satellite, un séminaire régional d'évaluation a été convoqué; il a formulé des propositions en vue de la poursuite des travaux dans ce domaine. Les études sur la géologie urbaine et l'utilisation du sol se poursuivent; les cartes des risques établies à cette occasion ont démontré leur utilité, en particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. On continuera à étudier l'utilisation des techniques de télédétection pour la surveillance des risques de catastrophe naturelle et la possibilité pour les pays les moins avancés de les mettre à profit grâce au transfert de technologie nécessaire.

Programme alimentaire mondial

33. Le PAM, qui est l'organisme d'aide alimentaire du système des Nations Unies, a pour principal mandat de répondre en cas de catastrophe aux besoins immédiats provoqués par une situation d'urgence. Cependant, dans le cadre de ses projets "Vivres-contre-travail" exécutés dans les pays sujets à des catastrophes naturelles, le PAM n'épargne aucun effort pour soutenir les structures de prévention des catastrophes et d'intervention en cas d'urgence et pour renforcer l'aptitude des populations à résister à de graves pénuries alimentaires. En conséquence, des projets sont élaborés pour tenir compte des programmes des comités nationaux pour la Décennie lorsqu'ils comprennent des éléments touchant la sécurité alimentaire de la population. Ces projets peuvent concerner divers secteurs économiques, mais surtout l'agroforesterie, la conservation des forêts en vue de stabiliser les sols en pente et les dunes, les travaux de conservation des sols (ce qui comprend diverses activités visant expressément à réduire les effets de catastrophes naturelles comme les glissements de terrain, l'érosion des sols, les inondations et les tempêtes), l'aménagement des parcours, la protection des pâturages et la réduction ou la reconstitution des troupeaux pour renforcer l'aptitude des pasteurs à faire face aux sécheresses saisonnières et normales.

34. Des projets sont actuellement exécutés au Bangladesh, en Chine, au Kenya et en Indonésie.

Organisation mondiale de la santé

35. Dans le cadre de sa participation à la prévention des catastrophes, l'OMS souligne depuis longtemps l'importance des mesures préventives et de la préparation aux catastrophes. En outre, l'OMS a visé en priorité à lier les mesures de prévention des catastrophes aux activités de développement à long terme qui renforcent à terme le degré de préparation sur le plan sanitaire et la capacité de réaction de ses Etats membres.

36. L'OMS a continué d'apporter son soutien à la Décennie par l'intermédiaire du siège et de ses bureaux et programmes régionaux. A ce titre, elle a détaché à temps partiel du personnel au secrétariat de la Décennie.

37. Reconnaissant la nécessité de promouvoir les initiatives relatives à la prévention des catastrophes dans le domaine sanitaire, l'OMS a déclaré que le thème de la Journée mondiale de la santé 1991 serait les aspects sanitaires de la préparation aux catastrophes. Dans le cadre des préparatifs de cette manifestation mondiale, qui a eu lieu le 7 avril, on a élaboré une pochette d'information et organisé un concours de dessins d'enfants. En outre, l'OMS a réalisé une brochure d'information intitulée "En cas de catastrophe ... les aspects sanitaires de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles" et un film vidéo intitulé "Sans attendre la catastrophe", disponibles à présent en anglais et en français.

38. Le premier groupe consultatif d'experts pour les opérations de secours d'urgence s'est réuni à Genève du 11 au 15 mars. Il a défini dans le détail le champ d'action de l'OMS en matière de prévention des catastrophes et de préparation aux catastrophes.

39. Non seulement le siège a pris des initiatives pour appuyer la Décennie, mais les programmes régionaux de l'OMS ont aussi assuré sa promotion. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a joué un rôle technique essentiel en assurant le déroulement du premier stage régional de formation des formateurs en Colombie dans le cadre du programme de formation à la gestion des catastrophes. Cela a été entrepris en collaboration avec l'Organisation des Etats américains, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le PNUD. On devrait retrouver une telle coopération interinstitutions pour les activités régionales de formation qui seront entreprises en Afrique, en collaboration avec le Centre panafricain d'intervention en cas d'urgence (OMS) à Addis-Abeba.

40. Avec l'approbation du Comité scientifique et technique, le programme d'intervention en cas d'urgence de l'OPS prépare actuellement une réunion régionale des représentants des comités nationaux pour la Décennie et d'autres organismes publics de première importance, qui se tiendra en septembre 1991.

41. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est, à New Delhi, organisera pour la première fois des entretiens techniques sur la gestion des catastrophes lors de la réunion de son comité régional au quatrième trimestre de 1991.

42. Dans le Pacifique Sud, l'OMS a établi des liens de travail étroits avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le PNUD en matière d'atténuation des effets des catastrophes au niveau régional, ce qui a abouti à la création d'un projet pilote dans le secteur sanitaire au Samoa.

43. Ces initiatives, prises dans le cadre de la Décennie, reflètent la priorité que l'OMS accorde à une collaboration étroite avec ses partenaires au niveau national, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue d'appuyer les activités durables de prévention des catastrophes menées dans le secteur de la santé à travers le monde.

Organisation météorologique mondiale

44. L'OMM est chargée au sein du système des Nations Unies des activités touchant la météorologie, la climatologie et l'hydrologie opérationnelle. Dans le cadre de la Décennie, l'Organisation joue un rôle de premier plan pour ce qui est de l'atténuation des effets des cataclysmes ci-après :

- a) Cyclones tropicaux;
- b) Inondations;
- c) Tornades et tempêtes violentes;
- d) Autres intempéries violentes, comme les ondes de tempête et les grandes tempêtes de neige;
- e) Glissements de terrain et avalanches; et
- f) Sécheresses.

45. L'OMM participe aux efforts visant à atténuer les effets d'autres types de calamités en s'intéressant aux aspects météorologiques et hydrologiques des infestations d'insectes et en diffusant des avis de tsunami par l'intermédiaire de son système mondial de télécommunications. Les activités de l'OMM concernant la sécheresse sont traitées dans le document intitulé "Stratégie de l'OMM relative à la sécheresse et à la désertification".

46. Le secrétariat de l'OMM a participé activement, à tous les niveaux, aux activités de la Décennie; un expert de l'OMM et un consultant ont été détachés auprès du secrétariat de la Décennie.

47. Le Plan d'action de l'OMM pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui énonce les diverses activités entreprises pour contribuer à la Décennie, a été adopté par le onzième Congrès météorologique mondial en mai 1991.

48. Plus précisément, dans de nombreux pays en développement, l'amélioration de la situation au niveau national à court terme rencontre deux grands obstacles :

a) L'insuffisance des connaissances et compétences dans une technologie donnée; et

b) La pénurie de ressources pour installer, utiliser et entretenir des systèmes faisant appel aux technologies et procédures existantes.

49. L'élimination de ces obstacles passe essentiellement par des activités de coopération technique centrées sur le transfert des techniques et/ou la création d'institutions, la fourniture de matériel et d'installations et la mise en valeur des ressources humaines.

50. Dans une première étape, en ce qui concerne les projets spéciaux pour la Décennie, l'OMM a élaboré des plans pour trois projets d'un coût relativement faible, visant expressément à atteindre les buts de la Décennie. Ces projets devraient avoir un très bon rapport coût-efficacité et des effets importants aux niveaux international et national. Ces trois projets concernent un système d'alerte aux cyclones tropicaux dans la région du sud-ouest de l'océan Indien; l'évaluation globale des risques; et l'échange de techniques dans le domaine des catastrophes naturelles.

51. Des contacts ont été pris avec le Centre sismologique international en ce qui concerne le deuxième et le troisième projet.

52. L'OMM envisage également d'exécuter, dans le cadre de la Décennie, une série de projets régionaux de coopération technique dont le financement fait actuellement l'objet de négociations.

53. Elle a réalisé un montage vidéo et une brochure spéciale qui mettent en lumière le rôle particulier que peuvent jouer les services météorologiques et hydrologiques dans la prévention des catastrophes naturelles. Ces documents ont grandement contribué à faire connaître la Décennie et à encourager la participation au niveau national.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

54. La FAO a continué de participer activement aux préparatifs de la Décennie.

55. Elle a créé un groupe interdépartemental officieux chargé d'assurer la coordination des apports.

56. L'appui qu'elle fournit à la Décennie s'inscrit dans le contexte de ses fonctions aux termes de sa constitution pour tout ce qui a trait à l'alimentation et à l'agriculture, s'agissant en particulier de mettre en valeur, utiliser et protéger les ressources naturelles. Beaucoup, voire la majorité, de ses moyens techniques et des activités d'assistance qu'elle entreprend ont un rapport avec la gestion rationnelle des ressources

naturelles. Ces mêmes moyens intéressent les activités d'évaluation, de prévention, de planification préalable d'atténuation des effets et de relèvement dans le contexte des catastrophes naturelles.

57. C'est ainsi que dans le cadre de sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, la FAO a récemment conclu un accord avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en vue de renforcer les échanges d'informations par le biais de leurs systèmes d'information respectifs, à savoir le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture pour la FAO et le Réseau international d'information des Nations Unies sur les situations d'urgence pour le Bureau du Coordonnateur. En vertu de cet accord, le Bureau réserve, sur son réseau, un créneau pour d'autres bases de données et bulletins d'information d'urgence et, par le biais du courrier électronique, pour d'autres utilisateurs du réseau. Ce mécanisme est aujourd'hui opérationnel.

58. La FAO a continué à coordonner les efforts faits pour surveiller et éliminer les acridiens et autres insectes migrateurs nuisibles par l'intermédiaire de son Centre d'intervention antiacridienne d'urgence. Ce service central d'information et de prévision aide les Etats membres et les organisations régionales à suivre et à contenir les invasions d'insectes nuisibles.

59. Le système Artemis, système de réception et de traitement de données satellites pour la surveillance en temps réel de l'environnement en Afrique, mis au point par le Centre de télédétection de la FAO à Rome en août 1988, s'est avéré utile également dans le contexte des catastrophes. Il s'agit d'une entreprise commune du Laboratoire national aérospatial des Pays-Bas, de la NASA et de l'Université de Reading au Royaume-Uni, qui est financée par le Gouvernement néerlandais grâce à fonds d'affectation spéciale de la FAO.

60. Artemis fournit en temps réel une foule de données et d'images qui permettent notamment de suivre le déroulement de la saison des pluies en Afrique et donc de fournir en temps voulu des informations aux systèmes d'alerte rapide aux fins de la sécurité alimentaire et de la surveillance et de la destruction des acridiens.

61. Pour permettre aux parties les plus directement intéressées, c'est-à-dire les pays en développement, de disposer de ces données en temps voulu, la FAO s'est associée avec l'Agence spatiale européenne afin de créer un système spécial de communication par satellite Diana, qui permet de transmettre directement les données Artemis aux usagers aux niveaux régional et national. Ce système devrait entrer dans sa phase de démonstration d'ici à novembre 1991, avec, dans un premier temps, un terminal à Nairobi et peut-être aussi à Accra et à Djibouti.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

62. Le sous-programme de l'Unesco sur les risques naturels s'inspire des objectifs de la Décennie. Il s'agit d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques ainsi que les moyens de comprendre les causes des catastrophes naturelles et les moyens d'en atténuer les effets.

63. L'orientation interdisciplinaire du sous-programme a été élargie pour englober, outre les aspects scientifiques et techniques de l'évaluation des risques et de l'atténuation des effets, leurs aspects éducatifs et sociaux.

64. L'Unesco développe ses activités d'appui aux systèmes nationaux et régionaux de surveillance des tremblements de terre, des volcans, des glissements de terrain et des tsunamis. Le Système mobile international d'alerte aux éruptions volcaniques et aux activités sismiques a continué de fonctionner. De plus en plus, on encourage la conception et la construction de bâtiments scolaires résistant aux catastrophes, tout comme la protection des monuments contre la violence des éléments.

65. Avec l'appui financier de pays européens, l'Unesco a lancé un projet spécial de préparation de supports pédagogiques en vue de la prévention des catastrophes naturelles. On a commencé, sous la direction de l'Unesco, à mettre en place un institut international de génie parasismique et de sismologie en Asie centrale. La première Conférence internationale sur la sismologie et le génie parasismique et le Forum international sur la délimitation des zones sismiques se sont tenus sous l'égide de l'Unesco.

66. La contribution de l'Unesco à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aura un rapport avec la Décennie. Les programmes intergouvernementaux de l'Unesco tels que l'Homme et la biosphère, le Programme hydrologique international, le Programme international de corrélation géologique, ainsi que les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale contribuent également aux activités de la Décennie.

67. On a accéléré l'étude des eaux de fonte, des crues soudaines et des précipitations inhabituelles et celle des possibilités de réduire les risques dans les plaines côtières, particulièrement ceux liés aux variations du niveau de la mer. Par ailleurs, un projet à long terme de l'Unesco permet de renforcer considérablement les capacités scientifiques des pays sahéliens dans le domaine de la gestion agrosylvopastorale.

68. L'Unesco a produit un film vidéo sur les risques volcaniques et publie une brochure indiquant comment elle peut contribuer aux activités de la Décennie.

Organisation de l'aviation civile internationale

69. L'OACI a pris rapidement les mesures qui s'imposaient pour amender ses textes normatifs afin d'y inclure l'obligation d'avertir les avions de la présence de cendres volcaniques. Pour rendre ce système d'alerte plus efficace, l'OACI a demandé aux Etats et aux organisations internationales de l'aider à mettre en place un système de surveillance internationale de l'action volcanique affectant les voies aériennes; ce dernier se fonderait sur trois éléments : surveillance aérienne, observations au sol et surveillance par satellite.

70. Les organisations suivantes participent à ce système de surveillance : l'Association internationale des transports aériens et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne, qui surveillent spécialement, par des observations aériennes, l'activité volcanique; l'OMM, qui suit l'activité volcanique à partir des nombreux réseaux internationaux d'observation au sol et coordonne l'utilisation des satellites météorologiques et celle des techniques de prévision de la trajectoire des cendres volcaniques; et la World Organization of Volcano Observatories, qui organise la collecte de données particulièrement importantes à partir d'observatoires situés près des volcans actifs.

71. A l'heure actuelle, on s'attache à consolider et à étendre la portée de ce système de surveillance internationale et à améliorer le système d'alerte en se fondant sur l'expérience acquise lors d'éruptions volcaniques qui se sont produites non loin des voies aériennes en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

72. Conformément aux décisions pertinentes de la Commission des établissements humains, Habitat a maintenu au même niveau l'assistance qu'il prête aux gouvernements pour les divers aspects de la planification et de la préparation préalable en matière de catastrophes ainsi que de l'atténuation de leurs conséquences sur les établissements humains. Dans le domaine des catastrophes sismiques, il a établi à l'intention du Gouvernement soviétique un rapport scientifique et technique sur la reconstruction des établissements humains détruits par les tremblements de terre survenus dans le nord de l'Arménie, rapport accompagné de recommandations, quant aux mesures à prendre afin d'atténuer les effets des séismes qui pourraient se reproduire dans la région. Un film vidéo ainsi que les actes d'un colloque qui s'est tenu à Tbilissi sur l'atténuation des effets des tremblements de terre sur les établissements humains sont en voie de préparation et seront diffusés dans le monde entier. A la demande du Gouvernement philippin, Habitat a aidé à formuler des recommandations sur la reconstruction des zones touchées par des tremblements de terre. Dans les régions centrales et orientales du Népal, Habitat aide le Ministère du logement et de la planification du territoire à renforcer les moyens dont il dispose pour ce qui est de formuler, gérer et surveiller des programmes de reconstruction et de remise en état de logements, d'hôpitaux et d'infrastructures de base dans les zones sujettes aux séismes. Dans les provinces de Guilan et de Zanzan, en Iran, Habitat fournit une assistance technique immédiate en vue de la reconstruction et du relèvement des zones touchées par des tremblements de terre et aide à coordonner, mobiliser et canaliser l'assistance internationale. L'aide qu'il fournit inclut également des éléments permettant de renforcer le programme iranien d'atténuation des effets des catastrophes.

73. En ce qui concerne les inondations, Habitat exécute un programme de relèvement et de reconstruction des régions touchées par les inondations à Kashur Tehsil, dans la province du Punjab (Pakistan), programme qui doit servir de modèle pour d'autres opérations du même genre. Au Bangladesh, un

programme de reconstruction des logements ruraux dans les zones affectées par les inondations a été mis en place sur la presque totalité du territoire. Il a pour objet d'améliorer la fourniture, la livraison et la durabilité des matériaux de construction, à assurer les techniques s'y rapportant et à recenser des systèmes et programmes modèles de construction de logements résistants aux inondations et qui feront partie de la stratégie nationale en matière de logement rural. A la suite des dommages causés par le typhon Irving (No 6), Habitat a aidé le Viet Nam à mettre au point et utiliser du matériel de formation ainsi que des techniques de construction bon marché pour la production de bâtiments résistants. Dans le domaine de la diffusion de l'information, il prépare actuellement un manuel de planification et de gestion appliqués à la prévention des catastrophes naturelles.

IV. ARRANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS

Le rôle du secrétariat de la Décennie

74. Le secrétariat a une fonction de catalyseur, de coordonnateur, de stimulant, de conseiller et de soutien pour tous ceux concernés par la Décennie. Ses tâches principales consistent à prendre contact avec les divers groupes participant aux activités de la Décennie, à organiser des réunions et à y prendre part et à fournir l'assistance fonctionnelle ou administrative nécessaire aux autres éléments organisationnels établis dans le cadre de la Décennie, à savoir le Conseil spécial de haut niveau et le Comité scientifique et technique. Le secrétariat apparaît donc comme un centre d'information et de coordination, tandis que la responsabilité des opérations incombe aux gouvernements, au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et à d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi qu'à d'autres participants aux activités de la Décennie, conformément au vœu de l'Assemblée générale.

75. Il ressort des paragraphes précédents que le Groupe de réflexion de Rome, le Groupe de travail interinstitutions et enfin le Comité scientifique et technique se sont tous attachés à définir des moyens de sensibiliser tous les participants potentiels aux activités de la Décennie et ont formulé nombre de propositions et de recommandations, y compris concernant une mobilisation beaucoup plus active du secteur privé, en particulier des compagnies d'assurances et des institutions financières. En consultation avec le Comité scientifique et technique et en coopération avec le Bureau du Coordonnateur et d'autres organismes du système des Nations Unies, le secrétariat continuera d'explorer ces possibilités en vue de faire participer pleinement toutes les parties concernées aux activités de la Décennie.

Fonds d'affectation spéciale

76. Dans sa résolution 44/236, l'Assemblée générale a recommandé de financer les activités entreprises au titre de la Décennie à l'aide de fonds extrabudgétaires et donc d'exhorter les gouvernements, les organisations internationales et d'autres sources, y compris le secteur privé, à verser des contributions volontaires. A cette fin, elle a invité le Secrétaire général à créer un fonds d'affectation spéciale et à en assurer la gestion.

77. Pour la mise en oeuvre des activités de la Décennie (outre les contributions nationales), la situation du fonds est loin d'être satisfaisante. En 1990, l'Italie a versé une contribution importante de 450 000 dollars; le Gouvernement français a aussi contribué au fonds. La République fédérale d'Allemagne a, pour sa part, versé une contribution importante au titre des projets, de même que d'autres pays, pour des sommes plus modestes. En 1991, la Finlande a versé 408 000 dollars. En outre, le Japon a versé 500 000 dollars au Fonds du PNUD pour la mise en valeur des ressources humaines au titre des activités visant à atténuer les conséquences des catastrophes, entreprises dans le cadre de la Décennie.

78. Par ailleurs, les Etats-Unis d'Amérique ont versé une somme de 350 000 dollars destinée au détachement d'un haut fonctionnaire auprès du secrétariat. De même, l'OMM a affecté au secrétariat un haut fonctionnaire à temps partiel et a offert en 1990 les services d'un consultant. L'OMS a aussi détaché un collaborateur à temps partiel.

79. Manifestement, des mesures urgentes sont à prendre si l'on veut que le fonds d'affectation spéciale appuie les activités de la Décennie et les éléments organisationnels tels que le Conseil spécial de haut niveau, le Comité scientifique et technique et le secrétariat.

V. CONCLUSIONS

80. On notera que, pour la période considérée, les Etats Membres se sont davantage mobilisés en vue de la Décennie, que l'on a pris plus conscience des possibilités d'atténuer les effets des catastrophes grâce aux ateliers, activités thématiques et consultations qui ont été organisés et que les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en particulier celles à caractère scientifique, ont résolument entrepris d'élaborer des projets et activités susceptibles de renforcer la capacité de suivi des risques, l'objectif ultime étant de réduire la vulnérabilité.

81. Les tâches importantes ci-après restent encore à exécuter :

a) Etudier les aspects économiques de la gestion des catastrophes, en particulier procéder à une analyse coûts-avantages de l'atténuation des effets des catastrophes;

b) Intégrer l'évaluation de la vulnérabilité aux catastrophes au processus de développement national de sorte que les investissements et projets futurs n'ajoutent pas au niveau général de vulnérabilité, mais aident au contraire à réduire les risques auxquels est exposée la collectivité;

c) Engager de nouvelles ressources ou affecter les ressources existantes de façon qu'une fois reconnu le principe de caractère prioritaire de l'atténuation des effets des catastrophes, celui-ci soit effectivement mis en oeuvre dans la pratique.

82. Si l'on veut avancer sur ces questions et se donner les moyens de réduire les pertes en vies humaines et les dégâts matériels provoqués par les catastrophes, il importe que les comités nationaux mis en place dans le cadre de la Décennie agissent de concert et reçoivent un appui. C'est certainement là un point prioritaire dans la mise en oeuvre de la Décennie et on s'efforcera donc de renforcer l'appui apporté aux politiques nationales d'atténuation des effets des catastrophes en prêtant assistance aux comités nationaux.

83. Les projets expérimentaux définis par le Comité scientifique et technique constituant, dans le contexte du programme-cadre, un ensemble considérable d'activités visant à atténuer les effets des catastrophes et ouvrent des perspectives importantes pour ce qui est de réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Il est maintenant essentiel que, conformément à la demande expresse formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 13 du Cadre international d'action pour la Décennie, on les prenne en considération dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale; c'est là une mesure nécessaire si l'on veut traduire les recommandations générales en activités concrètes qui aient pour effet de réduire la vulnérabilité de l'humanité aux catastrophes naturelles.

84. Des efforts importants doivent être entrepris pour mettre en oeuvre une stratégie d'information et d'éducation du public dans le cadre de la Décennie. A ce stade initial, il convient d'expliquer et de souligner les avantages qu'il peut y avoir à atténuer les effets des catastrophes, et ce, afin de faire connaître à l'opinion publique, aux décideurs et aux autorités compétentes les possibilités qu'ils ont de participer à l'action internationale lancée dans l'espoir de réduire les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les perturbations économiques pendant les années 90.

ANNEXE

Liste d'adresses de comités nationaux et/ou centres de liaison

(Au 3 juin 1991)

M. Dastagir Sadaqui
Président du Bureau de planification
préalable aux catastrophes
Conseil des ministres
Kaboul
République d'Afghanistan

Comité national des risques majeurs
Direction générale de la protection
civile
Ministère de l'intérieur
Alger
Algérie

M. John DeNully
Chairman
National Disasters Services
American Road, St. John's
Antigua

Commodore C.J. Littleton, RAN
Director-General
Natural Disasters Organization
Department of Defence
P.O. Box E33
Queen Victoria Terrace
Canberra, ACT 2600
Australie

Pr Dr S. J. Bauer
Président du Comité national
autrichien pour l'IDNDR
c/o Osterreichische Akademie der
Wissenschaften
Dr. Ignaz-Seipel-Platz 2
A-1010 Vienne
Autriche

Dr E. Kussbach
Ministre
Ministère des affaires étrangères
Abt. 42
Ballhausplatz 2
A-1014 Vienne
Autriche

Honorable Sir Clement T. Maynard
Deputy Prime Minister
Chairman, National IDNDR Committee
P.O. Box N 3701
Nassau
Bahamas

M. Abdul Rahman Al Khalifa
Centre de liaison pour les secours
en cas de catastrophe
Directeur de la défense civile et
de la lutte contre l'incendie
Ministère de l'intérieur
P.O. Box 13
Manama
Bahreïn

National Disaster Prevention
Council
Ministry for Relief and
Rehabilitation
Building No. 4
Bangladesh Secretariat
Dhaka
Bangladesh

Comité national pour l'IDNDR
Académie royale des sciences,
lettres et beaux-arts
Bruxelles
Belgique

National Office of Emergency
Management
Mr. Henry Gordon
The Permanent Secretary
Prime Minister's Office
Belize City
Belize

M. Tshering Tashi
Head of National Environmental
Secretariat
Planning Commission
Thimbu
Bhoutan

M. Adolfo Vargas
Président du Comité national
bolivien pour l'IDNDR
P.O. Box 11253
La Paz
Bolivie

The Department of Welfare, Youth
and Sport
Bandar Seri Begawan
Brunéi Darussalam

Dr M. Brainov, Vlas
c/o Union des travailleurs scientifiques
de Bulgarie
1504 Sofia
Rue Oborichte
Bulgarie

Commission nationale de lutte contre les
effets de la sécheresse
Centre de liaison de l'IDNDR
Burkina Faso

Dr Alan Davenport
Chairman, Committee for IDNDR
Boundary Layer Wind Tunnel Lab.
University of Western Ontario
Faculty of Engineering Science
London, Ontario N6A 5B9
Canada

Colonel Didace N'Dayen
Président du Comité national de lutte contre
l'incendie, le feu de brousse et autres
calamités
B. P. 1859
Bangui
République centrafricaine

Dr Edgar Kausel
Président du Comité national pour l'IDNDR
Université du Chili, Faculté des sciences
physiques et mathématiques
Département de géologie et de géophysique
Blanco Encalada 2085 - Casilla 2777
Santiago
Chili

M. Chen Hong
Directeur du Département des secours aux victimes
de catastrophes naturelles
Ministère des affaires civiles
No 9 Xi Huang Chen Gen Nan Jie
Beijing
Chine

M. Camilo Cardenas Giraldo
Chef du Bureau national de secours aux victimes
des catastrophes
Calle 7 No 6-54, Piso 3,
Bogotá
Colombie

Comisión Nacional de Emergencia
Apartado : 5258
1000 San José
Costa Rica

M. José Angel Llanes Guerra
Coordinador nacional, Representante de Cuba para
Casos de Desastres
Oficina de Desastres
Defensa civil de Cuba
Calle 18 Esquina a 7 ma, Avenida Miramar
La Havane
Cuba

Pr F. Samaj
Président du Comité tchécoslovaque pour
l'IDNDR
Institut slovaque d'hydrométéorologie
Jeseniova 17
83315 Bratislava - Koliba
Tchécoslovaquie

M. l'Ambassadeur Anders Brandstrup
Chef de Division, DANIDA - DM.2
Ministère des affaires étrangères
Asiatisk Plads 2
DK-1448 Copenhagen
Danemark

Mr. R. J. Clarke
National Disaster Co-ordinator
Prime Minister's Office
Government Headquarters
Roseau
Commonwealth of Dominica

Bureau de la défense civile
Centre de liaison des activités de l'IDNDR
c/o Secrétariat technique de la
Présidence/ONAPLAN
Santo Domingo
République dominicaine

Direction nationale de la défense civile
Quito
Equateur

Académie pour la recherche scientifique
et la technologie
Centre de liaison de l'IDNDR
Egypte

M. P. Myllyniemi
Président du Comité national finlandais
pour l'IDNDR
Directeur
Ministère de l'intérieur
B. P. 257
SF 00171 Helsinki
Finlande

M. J. Aubouin
Président du Comité national français
pour la Décennie internationale de la
prévention des catastrophes naturelles
c/o BRGM
B. P. 6009
45060 Orléans Cedex 2
France

The Permanent Secretary
Office of the Vice-President
President's Office
State House
Banjul
Gambie

M. l'Ambassadeur Günther van Well
Président du Comité national allemand pour
l'IDNDR
P. B. 1460
D-5300 Bonn 1
Allemagne

Major Claude D. Jean
Directeur général de l'Organisation pré-désastre
et de secours (OPDES)
Ministère de l'intérieur et de la défense
nationale
148 avenue Martin Luther King
Port-au-Prince
Haïti

Conseil pontifical
COR UNUM
Palazzo San Calisto
I-00120 Citta del Vaticano
Saint-Siège

Dr F. Lara
Jefe de la División de Servicios Moviles
y Emergencias Nacionales de Salud
Ministerio de Salud Publica
Tegucigalpa
Honduras

Dr J. Zakonyi
Chef adjoint de département
Ministère de l'environnement et de la gestion
des ressources en eau
B. P. 351
1394 Budapest
Hongrie

Direction de la défense civile
Laugavegur 118-D
B. P. 5015
Reykjavik
Islande

M. R. C. Chowdhury
Joint Secretary and Additional Relief
Commissioner
Ministry of Agriculture and Cooperation
Delhi
Inde

Bureau du Ministre coordonnateur de la
protection sociale
Jl, Medan Merdeka Barat 3
Jakarta Pusat 10110
Indonésie

Dr Dan Litai
Centre de liaison israélien de l'IDNDR
Président du Comité directeur interministériel
chargé des marchandises dangereuses et des
risques naturels
Directeur de la Division des licences
Commission israélienne pour l'énergie atomique
B. P. 7061
Tel-Aviv 61070
Israël

Comité national pour l'IDNDR
c/o Ministero Affari Esteri
Direzione Generale Affari Politici
Ufficio VIII
Piazzale della Farnesina
I-00100 Rome
Italie

Dr Barbara Carby
Head, Planning and Research
Office of Disaster Preparedness
12 Camp Road
Kingston 5
Jamaïque

M. M. Hashimoto
Directeur du Bureau de la protection des
catastrophes
The National Land Agency
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-Ku
Tokyo 100
Japon

Directorate of Civil Defence
P.O. Box 1050
Amman
Jordanie

The Famine Relief Fund
c/o The Permanent Secretary
Office of the President
P.O. Box 30510
Nairobi
Kenya

M. Roland Marxer
Office pour les affaires étrangères
de la Principauté du Liechtenstein
Heiligkreuz 14
9490 Vaduz
Liechtenstein

M. Gaston Stronck
Ministère des affaires étrangères, du
commerce extérieur et de la coopération
6, rue de la Congrégation
L-2911 Luxembourg
Luxembourg

The Secretary to the President and Cabinet
P.O. Box 388
Lilongwe 3
Malawi

The Secretary of Home affairs
Prime Minister's Office
Government House
Port Louis
Maurice

Ministère de la protection de la nature et de
l'environnement
(Centre de liaison de l'IDNDR)
c/o Département des affaires de l'ONU,
Comité d'Etat pour les relations
économiques extérieures
Commission de planification
Oulan-Bator
Mongolie

Dr Driss Ben Sari
Directeur
Centre national de recherche
B. P. 1346
Rabat, R. P.
Maroc

M. Sergio Ferreira
Director
(Instituto nacional de meteorologia)
Rua de Mocumbura nr. 164
c.p. 256
Maputo
Mozambique

National Committee for IDNDR
c/o Disaster Relief Section
Ministry of Home Works Kathmandu
Népal

M. Sweder Van Voorst Tot Voorst
Coordonnateur des secours d'urgence et de
l'assistance humanitaire
Ministère des affaires étrangères
Plein 23
NL-2500 EB La Haye
Pays-Bas

Sr. Elias Noyuera Garcia
Jefe, Estado Mayor Nacional
Defensa Civil
1 c abajo, 1 c al sur, 150 mts. abajo
Managua
Nicaragua

National IDNDR Committee
Federal Environmental Protection Agency
(FEPA)
Federal Secretariat Phase II, Iloyi
Lagos
Nigéria

Dirección Ejecutiva del Comité de Emergencia
Nacional
c/o Edificio del Ministerio del Interior
Calles Montevideo y Estrella, 2º piso
Asunción
Paraguay

Ministère du logement et de la construction
Lima
Pérou

M. Fidel V. Ramos
Secretary and Chairman of the National
Disaster Co-ordinating Council
Department of National Defence
Camp General Emilio Aguinaldo
Quezon City
Philippines

Ministère de la protection de
l'environnement et des ressources
naturelles
ul. Wawelska 52/54
00-922 Varsovie
Pologne

Serviço Nacional de Protecção Civil
(Service national de la protection civile)
Att. : Dr J. Afonso S. Nicolau
Rua da Bela Vista à Lapa, Nr. 57
1200 Lisbonne
Portugal

Liaison Office for the IDNDR
Dr Muhammad Raga'i Foda
Director
Accidents and Emergencies Division
Hamad Medical Foundation
Doha
Qatar

M. Heung Soo Cheong
Directeur de la Division de la
prévention des catastrophes
Défense civile
Ministère de l'intérieur
77, Sejong Street, Chongro-ku
Séoul
République de Corée

M. Timothy James
Secretary
National Planning Committee for IDNDR
Government Information Service
P.O. Box 474
Castries
Sainte-Lucie

M. Bernard Morgan
Secretary
National Committee for IDNDR
Ministry of Housing
P.O. Box 714
Kingstown
Saint-Vincent

Croix-Rouge sénégalaise
Centre de liaison pour l'IDNDR
Sénégal

M. G. de Villiers
Director
South African Institution of Civil Engineers
Gillstraat 18a
93495 Yeoville, 2143
Afrique du Sud

Dr El Hag El Tayeb
Vice-Chairman
National Committee for IDNDR
Acting Commissioner
Commission for Relief and Rehabilitation
P.O. Box 1975
Khartoum
Soudan

M. Nils Olof Sandberg
Chef de département
Statens Rådningssverk
(Office national des services de secours)
Karolinen
S-651-80 Karlstad
Suède

Dr Ch. Emmenegger
Directeur du Service hydrologique et
géologique national
Office fédéral de la protection de
l'environnement
CH-3003 Berne
Suisse

Prime Minister's Office
Dar es-Salaam
Tanzanie

Centre de liaison pour l'IDNDR en Thaïlande
Division de la défense civile
Département de l'administration locale
Ministère de l'intérieur
Thanon Nakhon Sawan
Bangkok 10300
Thaïlande

Colonel Mahendra Mathur
Director, National Emergency Management
Agency
Office of the Prime Minister
31, St. Vincent Street
Port-of-Spain
Trinité-et-Tobago

M. I. Kalkan
Président du Comité national pour l'IDNDR
Sous-Secrétaire adjoint
Ministère des travaux publics et des
établissements humains
Ankara
Turquie

Relief and Resettlement Department
Ministry of Social Welfare
42 Strand Road
Yangon
Myanmar

Dr Y. A. Izrael
Président du Comité national de l'URSS
pour l'IDNDR
Comité d'Etat pour l'hydrométéorologie
Moscou 123376
Pavlik Morozov St. 12
URSS

M. Peter Burton
Head, Disaster Unit
Overseas Development Administration
Eland House, Stag Place
Londres 1E 5DH
Royaume-Uni

Dr Walter Lynn
Chairman, National IDNDR Committee
c/o National Academy of Sciences
Division of Natural Hazard Mitigation
2101 Constitution Avenue
Washington, D.C. 20418
Etats-Unis d'Amérique

M. W. M. Longworth
Chairman, National IDNDR Committee
Director, Vanuatu Meteorological Service
Private Mail Bag 54
Port Vila
Vanuatu

S. E. M. NGuyen Canh Dinh
Président du Comité national vietnamien
pour l'IDNDR
Ministre des ressources en eau
Hanoi
Viet Nam

Dr Kilifoti Eteuati
Secretary to Government
Private Mail Bag
Apia
Samoa-Occidental

M. Slavko Maksimovic
Centre de liaison pour l'IDNDR
Fonctionnaire de coordination
Directeur adjoint de l'Institut fédéral
d'hydrométéorologie
Bircaninova 6
B. P. 604
11001 Belgrade
Yougoslavie

Department of Civil Defence (DCD)
Ministry of Local Government, Rural and
Urban Development
Private Bag 7706
Causeway
Zimbabwe